



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 MARS 2025

### FINANCES / MARCHES PUBLICS

#### **2025DEL23\_Signature d'une convention de partenariat « Musique en balade : concert Alone Together » avec le Département du Tarn**

Le 31 mars 2025 le conseil municipal de la commune de Saint-Juéry légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni en salle du conseil municipal sous la présidence de David DONNEZ le Maire

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 25

Secrétaire de séance : Dalila GHODBANE

#### **Membres Présents :**

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Thierry CAYRE, Corinne PAWLACZYK, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Dalila GHODBANE, Bernard BENEZECH, Benoît JALBY, Camille DEMAZURE, Nathalie COUVREUR, Patricia RAINESON, Laurence GAVALDA, Béatrice FARIZON, Marie-Christine VABRE, Michel SALOMON, Murielle COUPLET, Vincent MARTY, Georges MASSON, Patrick SIRVEN, Patrick GARNIER, Patrick MARIE

#### **Membres excusés qui ont donné pouvoir :**

Madame Emilie DELPOUX pouvoir à Corinne PAWLACZYK

#### **Membre(s) absent(s) :**

Béatrice ALAUX, Christophe TAUZIN, Marjorie MILIN, Isabelle BETTINI

Le quorum est atteint.

-----  
Vu la proposition du Département du Tarn, visant à organiser à Saint-Juéry, samedi 24 mai 2025, le concert « Alone Together »,

Vu le dispositif Musique en balade initié par le Département du Tarn, en vue de favoriser le rayonnement de la Médiathèque Départementale et de la lecture publique, via des évènements gratuits délocalisés,

Considérant les retombées de cet événement en terme de cohésion sociale, d'image et de notoriété pour la ville, qui justifie que la commune le soutienne dans le cadre d'un partenariat spécifique ;

LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **Décide** de soutenir l'événement « Alone Together » proposé par le Conseil Départemental du Tarn dans le cadre de son dispositif d'animation Musique en balade ;
- **Mandate** Monsieur le Maire afin de signer la convention de partenariat formalisant les engagements réciproques permettant la bonne mise en œuvre de cet événement culturel.

**A l'unanimité des membres présents**

*Pièce jointe : Convention*

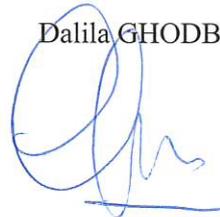
Le maire,

David DONNEZ



Le secrétaire de séance

Dalila GHODBANE



*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.*

*Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*